DE_104_2024

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 décembre 2024

Date convocation : 16 décembre 2024	*Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à 09h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2025 et demande de financement du Parc National des Cévennes : aménagements de village au hameau du Malhautier pour un montant de 36470,50 Euros H.T. (43 764,60 TTC)

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un projet global d'aménagement du hameau du Malhautier est en gestation depuis plusieurs années.

Il consiste à rénover la fontaine du village, la callade adjacente, à réaliser un dallage à la suite de la place centrale, à sécuriser les abords pour les habitants et les véhicules (murs de soutènements en pierres de schistes et embellissement) pour un montant H.T. de 36 470,50 € (devis joints).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser l'aménagement du hameau du Malhautier tel qu'exposé ci-dessus.
- Demande que toutes les démarches soient entreprises pour obtenir les financements au meilleur taux possible auprès du Parc National des Cévennes et des Fonds de Réserve d'appui aux territoires 2025 du Conseil Départemental.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_104_2024-DE
AGEDI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_104_2024-DE
A G E D I

Eurl Barriol
Maçonnerie Générale
Spécialité Lauzes pierres sèches

L'Ouradou
48370 Saint Germain
de Calberte
Tél: 04 66 94 03 64

stephanebarriol48@gmail.com

Mr le Maire
Mairie de Barre des Cévennes

Le 10 juillet 2024

Devis 24 020

Objet: Aménagement de la fontaine au lieu dit "Le Malhautier"

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Montant HT	Taux TVA	TVA	Montant TTC
- Reprise du sol de la fontaine avec enlèvement du béton et mise en place de grandes pierres de schiste en opus incertum joint serrés	3,5	m2	121,00 €	677,60 €	20,0%	135,52 €	813,12 €
- Création d'une marche sur le devant de la fontaine	3,5	ml	197,00 €	385,20 €	20,0%	77,04 €	462,24 €
- Création d'un banc avec fer plein planter dans le mur avec assise bois en châtaignier brut	1	u	185,00 €	185,00 €	20,0%	37,00 €	222,00 €
- Reprise du bas de mur à droite de la fontaine avec pierres de schiste finition soignée	1	u	218,00 €	218,00 €	20,0%	43,60 €	261,60 €
- Reprise du séparateur de bac en béton avec trop plein	1	u	125,00 €	125,00 €	20,0%	25,00 €	150,00 €

Net HT	**1 590,80 €**
Total TVA	318,16 €
Total TTC	**1 908,96 €**

Responsabilité civile et décennale contrat 409434440001 GROUPAMA

Réévaluation possible selon les prix du bâtiment

SIRET: 797918883 00014
Capital: 5 000,00 euros
APE: 4399 C
N° TVA: 76797918883

Caisse d'Epargne LR
Banque: 13483
Guichet: 00800
Compte: 08002630628 Clé RIB: 96

BON POR ACCORD, le 11 juillet 2024

Le Client: François Barriol

L'entrepreneur:

1/1

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_104_2024-DE
A G E D I

Eurl Barriol
Maçonnerie Générale
Spécialité Lauzes Pierres Sèches

L'Ouradou
48370 Saint Germain
de Calberte
Tél: 04 66 94 08 64

stephanebarriol48@gmail.com

Mr le Maire
Mairie de Barre des Cévennes

Le 10 juillet 2024

Devis 24 021

Objet: Reprise d'une calade en pierre séche au lieu dit "Le Malhautier"

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Montant HT	Taux TVA	TVA	Montant TTC
Déraisement de l'ancienne calade à la main avec évacuation à la brouette des gravats	26	m2	40,00 €	1 040,00 €	20,0%	208,00 €	1 248,00 €
Création d'une marche en calade au bas du passage légèrement arrondie pour au sable	1,7	ml	175,00 €	298,20 €	20,0%	59,64 €	358,84 €
Création d'un fil d'eau en calcaire de 8 cm sur le milieux de la calade en schiste	16	ml	24,00 €	384,00 €	20,0%	76,80 €	460,80 €
Création d'une calade en pierre de schiste au sable sur une épaisseur de 25cm en moyenne le tout en épis	26	m2	304,00 €	7 904,00 €	20,0%	1 580,80 €	9 484,80 €
Création d'une marche sur le milieux de la calade	1,5	ml	175,00 €	222,50 €	20,0%	44,50 €	270,00 €
Reprise de la première marche de l'escalier au haut de la calade	1	u	225,00 €	225,00 €	20,0%	45,00 €	270,00 €

Net HT	**10 084,70 €**
Total TVA	2 016,94 €
Total TTC	**12 101,64 €**

Responsabilité civile et décennale contrat 409454440001 GROUPAMA

Réévaluation possible selon les prix du bâtiment

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Gard)

SIRET: 79791888S 00014 — Caisse d'Epargne LR
Capital: 5 000,00 euros — Banque: 13485
APE: 4299 C — Guichet: 00800
N° TVA: 76797918885 — Compte: 08002638628 Clé RIB: 96

BON POUR ACCORD, le 11 juillet 2024

Le Client:

L'entrepreneur:

1/1

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_104_2024-DE
A G E D I

SERVIERES HUBERT
Maçonnerie — Couverture
Le Malhautier
48400 BARRE DES CEVENNES

AU Malhautier, le 9 DECEMBRE 2024

Devis/Offre de prix

44/24

M MAIRIE

48400 BARRE DESCEVENNES

Descriptif : DIVERS TRAVAUX POUR AMENAGEMENT DU VILLAGE DU MALHAUTIER

Délai : DEVIS VALABLE 2 MOIS Conditions de paiement : A RECEPTION DE FACTURE

Adresse de livraison ou de réalisation des travaux :

Étage : Transport : Décomalen N° 16918 986 X Aréas Risque Construction

Code monnaie ISO

	DÉNOMINATIONS / DÉSIGNATIONS	Quantité	PRIX UNITAIRE	MONTANTS
	I DALLAGE PARTIE BASSE DU VILLAGE :			
2	pose d'un caniveau (3 ml/2 coté de large)	3 ml	170,00 €	510,00 €
3	pose d'un dallage de schiste sur mortier (fournis par)	45 m²	105,00 €	4725,00 €
4	**II REPRISE D'UN MUR MILIEU VILLAGE :**			
5	Démolition du mur trop prise de la tête de mur (12 ml)	3 m³	400,00 €	1200,00 €
6	Corniche du mur en pierre épaisse	12 ml	80,00 €	960,00 €
7	**III REPRISE DU PARAPET DOUBLE FACE EN PIERRE :**			
8	Maçonnerie (25 ml X 0,60 H)	15 m²	300,00 €	4500,00 €
9	Couronnement du parapet avec dépose du			
10	vieux et remise en place	25 ml	80,00 €	2000,00 €
11	**IV AMENAGEMENT DU PARKING :**			
12	Aménagement d'un parking avec pose de			
13	rondin de bois pour arrêter la terre ; remblaiement			
14	et pose et dépose du grillage	FORFAIT		5000,00 €
15	**V AMENAGEMENT DU CHEMIN ACCÉS DERRIÈRE FONTAINE :**			
16	préparation d'un plat à la mini pelle, pose			
17	de poteau fer pour tenir des rondins de châtai-			
18	-gnier remblaiement	FORFAIT		5900,00 €

BON POUR ACCEPTATION

DATE :

SIGNATURE

MONTANT H.T. 24795,00 €

MONTANT T.V.A. TX 20% 4959,00 €

MONTANT T.T.C. 29754,00 €

EN CAS D'ACCORD VEUILLEZ NOUS RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNÉ

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_104_2024-DE
AGEDI